

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

POINT n°2 : Actualisation de l'organigramme de la direction : mise en place d'une structure dédiée à l'université des cadres

De nombreuses actions ont été développées en direction des cadres depuis quelques années. Néanmoins, les attentes de ces derniers restent fortes, tant en matière d'accompagnement personnalisé qu'à titre collectif.

Afin de répondre à ces attentes, la Secrétaire Générale a annoncé la création d'une Université des Cadres, structure fédératrice qui devrait permettre de conduire une véritable politique à destination et en faveur de l'encadrement.

Par lettre de mission, en date du 2 décembre 2009, elle a chargé trois cadres représentatifs des filières administrative, technique et médico-socio-éducative, de préfigurer cette structure.

Le rapport de préfiguration préconise la création d'une université « centre de ressources, structure d'échanges, d'ouverture, d'accompagnement et de formation pour les cadres », dont la direction serait confiée à un directeur de projet. Ce directeur et son équipe seraient positionnés auprès du Directeur des Ressources Humaines, ce rattachement devant permettre à l'Université des cadres de travailler en synergie avec les différentes composantes de la DRH.

Ces propositions ont été validées par la Secrétaire Générale, et sont traduites par l'inscription au budget primitif 2011 de deux postes de cadres et d'un poste de secrétaire administratif. Ceci nécessite à présent la mise à jour de l'arrêté fixant l'organisation de la direction des ressources humaines.

Deux modifications de l'organigramme sont ainsi soumises à l'avis du CTP :

- le rattachement au Directeur et au Directeur adjoint d'une administration de mission chargée de conduire le projet d'Université des Cadres de la collectivité parisienne, comprenant, outre la Directrice de Projet, un Administrateur de la Ville de Paris (F/H), un Conseiller socio-éducatif (F/H) et un Secrétaire Administratif (F/H) ;
- l'intégration de la Mission Parcours Professionnels des Cadres (MPPC) à cette administration de mission ; rattachée jusqu'à présent au Directeur des Ressources Humaines, la MPPC comprend aujourd'hui les personnes suivantes : deux coachs certifiés, un chargé de mission et un secrétaire administratif.

En lien avec les bureaux concernés de la DRH, la nouvelle administration de mission sera chargée :

- de monter et structurer le projet d'Université des Cadres (détermination des locaux, définition des objectifs opérationnels de l'Université, identification des partenariats nécessaires,...),
- d'identifier les cadres concernés par le projet,
- de structurer les travaux confiés à des cadres dans le cadre du projet,
- de coordonner des séances de formation et d'échanges de pratiques,
- de développer, avec l'ensemble des directions, une appropriation du projet et une connaissance partagée de ses programmes afin de garantir le succès de l'Université et son efficacité.

L'intégration de la Mission Parcours Professionnels des Cadres à la nouvelle entité s'inscrit en cohérence avec l'un des objectifs prioritaires assignés à l'Université des Cadres : faciliter les parcours professionnels des cadres, en les accompagnant notamment lors de leur intégration, et lors de prise de nouvelles fonctions ou de responsabilités accrues.

Conformément à la circulaire du Secrétaire Général en date du 2 janvier 2007, l'avis ici demandé au comité technique paritaire s'inscrit dans le cadre de la procédure de consultation des instances paritaires en vue d'une prochaine mise à jour de l'arrêté du Maire de Paris.